

**Accord entre les entités provinciales (EP) de Flandre Occidentale et du Hainaut**

Suite au courrier reçu le 2 décembre 2025 de l'EP du Hainaut, l'EP de la Flandre Occidentale et du Hainaut souhaitent préciser les zones de participation.

**“Sujet:** Annulation des accords antérieurs -Article 36 du RSN

*Monsieur le secrétaire,*

*A la demande du comité de l'EPR HBw, nous devons vous préciser que les accords antérieurs pris avec les entités provinciales de Flandres occidentale et orientale sont annulés.*

*En conséquence, l'article 36 du RSN sera de stricte interprétation (comme prévus dans nos précédents mails).*

*Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions, Monsieur le secrétaire, d'agréer nos salutations distinguées.*

*Pour le Comité de l'EPR HBw,*

*Par ordre,*

*Le secrétaire,*

*P. Marsille »*

1) Chaque société du Hainaut doit limiter son rayon de participation dans l'EP de la Flandre Occidentale à la commune partielle limitrophe de l'EP du Hainaut : Rekkem, Aalbeke, Rollegem, Bellegem, Kooigem, Spiere, Helkijn, Bossuit, Outrijve, Avelgem.

2) Chaque société de la Flandre Occidentale doit limiter son rayon de participation dans l'EP du Hainaut à la commune partielle limitrophe de l'EP de la Flandre Occidentale : Mouscron, Luignne, Dottignies, Saint-Léger, Warcoing, Hérinnes, Pottes, Escanaffles, Orroir.

3) En cas d'entente entre sociétés des deux EP, celle-ci doit être soumise à l'approbation des comités des EP de la Flandre Occidentale et du Hainaut.

4) Le présent accord est conclu pour une durée d'un an et sera reconduit tacitement jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Halle le 27 février 2026

**Pour l'EP de la Flandre Occidentale:**

**Pour l'EP du Hainaut :**

The image shows a collection of handwritten signatures in black ink. There are approximately 10-12 signatures in total, arranged in two rows. The top row contains five signatures, and the bottom row contains seven. The signatures are varied in style, some being more cursive and others more blocky. The text 'Pour l'EP de la Flandre Occidentale:' is positioned above the top row, and 'Pour l'EP du Hainaut :' is positioned above the bottom row.